

WEP
Awa Fall
Président et
WEP (Walabodon)
pour et aide et
ans

Ibrahima BA

De : "Cheikh Awa Balla FALL" <cab.fall@primature.sn>
À : <cael@sentoo.fr>; <lo.aly@caramail.com>; <bambaye371@yahoo.fr>; <csonko@yahoo.fr>;
 <demba_niang@yahoo.fr>; <camoufo56@yahoo.fr>; <khalifgueye@yahoo.fr>;
 <afds@sentoo.sn>; <cafferinil@sn.groupe-afd.org>; <maguetten@yahoo.fr>;
 <mkane.pnir@sentoo.sn>; <mthiam@worldbank.org>; <mortine.pnir@sentoo.sn>;
 <bosquiersn@yahoo.fr>; <moustapha_ly@hotmail.com>; <parepdk@sentoo.sn>;
 <rama.gadio@caramail.com>; <idjalin@worldbank.org>
Envoyé : mercredi 11 mai 2005 15:57
Joindre : draft tdr pour l'ateleir de capitalisation acquis projets et prog en déc.doc; tdr consultant pour
 animation atelier capitalisation.doc
Objet : projet de tdr de l'atelier

bonjour,

je vous prie de trouver ci-joint les projets (premier draft) de tdr de l'atelier de capitalisation prévu dans le cadre de la préparation de la formulation du PNDLP ainsi que les tdr pour l'animation.

il pourrait être organisé au début du mois de juin 2005.

les productions des groupes de travail seront valorisées au cours de cet atelier.

je vous prie de bien vouloir les enrichir et formuler les observations nécessaires à leur amélioration.

merci de réagir avant le mardi 17 mai 2004

bonne réception
 Cheikh Awa balla FALL, CT/PM
 président du comité interministériel

Reçu le
 12/05/05
 n° = 175

11/05/2005



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE, UN BUT, UNE FOI

PRIMATURE

COMITE INTERMINISTERIEL DE FORMULATION ET DE PREPARATION DU
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL
(PNDL)

PROJET DE
TERMES DE REFERENCES

ATELEIR DE CAPITALISATION DES ACQUIS DES PROJETS ET PROGRAMMES
D'APPUI A LA DECENTRALISATION ET AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Mai 2005

I. CONTEXTE

Les efforts du gouvernement en matière de développement local décentralisé se sont traduits par la réforme de 1996, dont la loi no 96-06 du 22 mars portant code des collectivités locales qui érigea les régions du pays en collectivités locales, créa des communes d'arrondissement, et substitua le contrôle a posteriori au contrôle a priori ; et la loi No 96-07 du 22 mars 1996 qui transfère aux collectivités locales (régions, communes et communautés rurales), des compétences dans les secteurs suivants : (i) domaines ; (ii) environnement et gestion des ressources naturelles, (iii) santé et action sociale, (iv) jeunesse et sports, (v) culture, (vi) éducation, (vii) planification, (viii) aménagement du territoire, (ix) urbanisme et habitat.

En 1999, le gouvernement a élaboré une lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD) pour servir de cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la stratégie de développement local basée sur (i) le recentrage du processus de développement local au niveau des populations et des collectivités locales ; (ii) l'accompagnement du processus à la base.

La mise en œuvre de la génération actuelle de projets de développement local se situe dans le cadre de cette stratégie. Des leçons ont été tirées des expériences de ces projets qui sont sur le point de s'achever, achevés ou en cours de démarrage.

Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs s'accordent sur la nécessité d'intervenir dans un cadre plus global qui favorise une prise en charge mieux articulée des différents besoins. C'est dans ce contexte que s'inscrit la formulation d'un Programme National de Développement Local (PNDL) qui a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'action combinée des sectoriels, des collectivités locales, des communautés de base et du secteur privé pour assurer de façon efficace, efficiente et durable l'offre de services socio-économiques de base aux populations les plus pauvres dans le cadre des politiques de décentralisation et de développement local participatif.

La préparation du PNDL devra impliquer tous les bailleurs ainsi que les projets de développement local en cours dans le pays. Pour ce faire, il a été mis en place un comité de préparation interministériel regroupant tous les ministères concernés et qui aura pour rôle la supervision des activités préparatoires et de la coordination des différents acteurs de la préparation.

Les expériences des projets/programmes d'appui au développement local participatif comme outil de lutte contre la pauvreté ont permis d'apprécier les avancées sur le terrain et de confirmer que les acteurs

locaux sont capables de gérer leur développement lorsque l'appui et les conditions nécessaires sont mis à leur disposition.

Cependant, la mise en oeuvre séparée des programmes d'appui au développement local et à la décentralisation engendre des limites sérieuses notamment :

- ♦ une efficacité limitée des acteurs et instruments de la décentralisation par rapport à la demande de développement local participatif
- ♦ la disparité des approches du fait essentiellement d'une concertation insuffisante entre les projets/programmes.

Dans ce cadre, et pour assurer la systématisation des expériences réussies, et permettre leur prise en charge dans le cadre de la formulation du PNDL, le comité souhaite organiser un atelier national de capitalisation des acquis des projets et programmes d'appui à la décentralisation et au développement local. Les résultats des groupes de travail mis en place par le comité seront versés à l'exercice de capitalisation.

II. OBJECTIFS

Les échanges visés ont pour objectif principal de favoriser un consensus large sur les expériences les plus éprouvées et qui méritent d'être continuées dans le cadre des projets actuels et futurs.

D'une façon spécifique l'exercice de capitalisation porte sur les objectifs suivants :

- ♦ avoir une lecture partagée du bilan des performances des projets/ programmes d'appui à la décentralisation et au développement local ;
- ♦ identifier et valider les résultats des expériences les plus significatives ;
- ♦ adopter les approches, mécanismes et outils les plus pertinents ;
- ♦ définir les modalités permettant leur harmonisation et leur appropriation dans une approche programme ;
- ♦ proposer les principes et axes stratégiques pour une orientation de la politique de décentralisation et de développement local.

III - LES RÉSULTATS ATTENDUS

Les échanges devront déboucher sur les résultats clés suivants :

- ♦ un consensus est réalisé sur les principaux acquis des projets et programmes d'appui à la décentralisation ;
- ♦ la liste des expériences à retenir est établie et partagée par tous les acteurs ;
- ♦ un plan de vulgarisation auprès de tous les acteurs de la politique de décentralisation et du développement local est proposé ;
- ♦ les modalités de leur prise en charge, notamment dans le cadre du PNDL sont définies ;
- ♦ des propositions d'orientation de la politique de décentralisation et de développement local sont formulées.

IV – DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Afin d'articuler l'exercice à l'évolution de la politique de décentralisation, la capitalisation portera sur les projets et programmes d'appui au cours des dix dernières années, en particulier ceux mis en œuvre au cours de la phase expérimentale de la lettre de politique de développement rural décentralisé.

L'exercice ne portera pas sur les contenus des projets et programmes mais plutôt sur les processus mis en œuvre. Dans ce cadre, il cible la participation des acteurs en charge du pilotage et de la coordination, notamment les élus locaux, les acteurs étatiques, les chefs de projets et programmes par bailleur ou groupes de bailleurs.

Les axes de réflexion sont également ciblés et portent principalement sur les quatre processus suivants :

- ♦ les processus de pilotage, d'exécution, de coordination et de suivi de politiques, programmes et projets ;
- ♦ les processus d'appui technique visant le renforcement des capacités des institutions et des acteurs locaux ;
- ♦ les processus de financement et de réalisation de la politique de décentralisation et du développement local ;
- ♦ les processus d'animation du développement local.

V- DUREE

L'exercice de capitalisation se déroulera en deux étapes :

1. Collecte et synthèse :

C'est une étape préparatoire qui se déroulera sur deux semaines. Les partenaires au développement, parties prenantes au projet de capitalisation, devront procéder à la revue de leur portefeuille d'intervention, suivant les processus indiqués ci-dessus, et présenter de façon documentée et succincte, les éléments de performances qu'ils jugent pertinents de faire partager lors de l'atelier national.

Les produits des groupes de travail mis en place par le comité seront pris en compte pour enrichir les dossiers préparatoires de l'exercice de capitalisation.

Les activités seront animées et coordonnées dans le cadre du comité interministériel de formulation du PNDL qui rendra compte de leur état de réalisation lors de ses sessions de travail.

2. Atelier national de capitalisation des acquis :

En vue de contribuer à la réussite des travaux et s'assurer de la disponibilité des acteurs, l'atelier se tiendra en séminaire résidentiel pour une durée de trois jours.

Les participants à l'atelier de capitalisation, présenteront les résultats de leur intervention et échangeront sur leurs expériences respectives lors de la première journée. La deuxième journée sera réservée à la synthèse des acquis, et enfin la troisième journée (une demi journée) sera consacrée à la formulation des propositions en relation avec les résultats attendus.

Ces résultats seront valorisés dans la formulation du PNDL, de même, ils seront pris en compte dans le cadre de la définition d'un nouveau cadre de référence, en particulier la lettre de politique sectorielle.